
**Atelier Pédagogique Personnalisé de Besançon Lieu Ressources -
Réalisation d'une étude par le Centre Académique de Formation Continue de
Dijon - Convention**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la mise en oeuvre d'une politique de développement de la qualité de l'offre de formation, la Délégation Régionale à la Formation Professionnelle et la Ville de Besançon ont convenu de faire effectuer une étude portant sur «la place, le rôle, le type d'intervention de l'Atelier Pédagogique Personnalisé de Besançon dans l'ensemble des actions de mise à niveau dans le bassin d'emploi de Besançon».

Cette étude serait confiée au Centre Académique de Formation Continue (CAFOC) de Dijon, Ministère de l'Education Nationale. La Ville de Besançon participera à hauteur de 18 200 F soit 40 % du montant total du financement de cette étude, le reste étant apporté par l'Etat.

Le Conseil Municipal est invité à statuer et en cas d'accord, à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le CAFOC, étant indiqué que la dépense de 18 200 F pourrait être prélevée sur le chapitre 961.0/6409.47020 qu'il conviendrait d'abonder d'un crédit d'égal montant par transfert du chapitre 961.0/657.47020.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Formation-Prévention, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.